

## LES PLAISIRS DU PARADIS (PARTIE 2 DE 2)

Évaluation: 4.5

**Description:** Deuxième de deux articles définissant les différences fondamentales entre le Paradis et la vie d'ici-bas. Partie 2 : La supériorité des joies et délices du Paradis comparativement au monde d'ici-bas.

**Catégorie:** [Articles](#) [Les bienfaits de l'islam](#) [La voie vers le Paradis éternel](#)

**Catégorie:** [Articles](#) [L'au-delà](#) [Le Paradis](#)

**par:** M. Abdulsalam (© 2008 IslamReligion.com)

**Publié le:** 31 Mar 2008

**Dernière mise à jour le:** 12 May 2008

### Le caractère éternel de l'au-delà

Les plaisirs de ce monde-ci sont éphémères tandis que les joies et délices de l'au-delà seront permanents et éternels. Dans ce monde-ci, lorsqu'une personne apprécie quelque chose, ce n'est qu'une question de temps avant qu'elle ne s'en lasse définitivement ou qu'elle se mette à la recherche d'une autre chose qui lui paraît meilleure. Cependant, les délices et les joies du Paradis augmentent chaque fois qu'une personne les ressent, et nul ne s'en lasse jamais.

La vie d'ici-bas est très courte. Les humains ne vivent qu'un court laps de temps sur terre, et très peu de gens atteignent l'âge de soixante-dix ans.

**« Dis : La jouissance d'ici-bas est éphémère; l'au-delà sera meilleur pour qui craint Dieu » (Coran 4:77)**

Quant au Paradis, les gens y vivront éternellement. Dieu dit :

**« ...les provisions y seront toujours disponibles et les ombrages perpétuels..., » (Coran 13:35)**

**« Tout ce que vous possédez finira par disparaître, tandis que ce qui est auprès de Dieu durera. » (Coran 16:96)**

**« (Il leur sera dit) : Ces largesses, vous les recevrez de Nous, et elles seront inépuisables. » (Coran 38:54)**

## Des biens et des jouissances inégalés

Les biens mis à la disposition des gens du Paradis, tels que leurs habits, leur nourriture, leurs breuvages, leurs bijoux, et leurs palais, surpasseront de loin tout ce qui est désigné du même nom en ce monde. En fait, il n'y aura même pas de comparaison possible, puisque même le plus petit espace au Paradis est meilleur que tout notre monde et ce qu'il contient. Le prophète Mohammed (paix et bénédictions de Dieu soient sur lui) a dit :

**« L'espace que prendrait l'un de vos arcs au Paradis est meilleur que tout ce sur quoi le soleil se lève » (Mishkaat al-Masaabih 3/85, no. 5615)**

## Exempt de toute impureté

Le paradis est exempt de toutes les impuretés que l'on trouve dans notre monde. Dans notre vie actuelle, manger et boire induisent les besoins de déféquer et d'uriner, et des odeurs désagréables les accompagnent. Dans ce monde-ci, quelqu'un qui boit du vin [en abondance] se retrouve en état d'ébriété. Par ailleurs, les menstruations et l'accouchement des femmes sont le plus souvent causes de souffrances et de douleur. Le Paradis est exempt de tous ces inconforts : là-bas, les gens n'auront plus besoin d'uriner, de déféquer ou de cracher, et ils ne souffriront plus de congestion nasale. Le vin du Paradis, tel que décrit par son Créateur, est :

**« Liqueur limpide et délectable, n'entraînant nulle ivresse ni perte de facultés » (Coran 37:46-47)**

L'eau du Paradis ne devient jamais saumâtre et malodorante et le lait n'y change jamais de goût :

**« ... des rivières à l'eau toujours limpide; des rivières de lait au goût inaltérable... (Coran 47:15)**

Les femmes du Paradis sont pures, exemptes de sang menstruel et de saignements postnataux et de toutes autres impuretés qui sont le lot des femmes dans ce monde. De plus, elles n'ont pas besoin d'aller à la selle ni de déféquer. Dieu dit :

**... et ils trouveront là des compagnes pures et immaculées [qui ne seront jamais menstruées et ne seront jamais soumises aux besoins naturels d'uriner ou d'aller à la selle etc...]**

Lorsqu'on demanda au Prophète comment les gens du Paradis se soulageront [de ce qu'ils auront bu et mangé], il répondit :

**« Ils se soulageront en transpirant à travers leur peau, et l'odeur dégagée sera celle du musc; ensuite, leur estomac sera de nouveau prêt à être rempli. » (ibn Hibbaan)**

Ce que nous avons mentionné n'est en fait qu'une simple comparaison afin de comprendre la nature du Paradis; mais comme Dieu l'a mentionné, ses plaisirs et ses délices réels ne sont pas accessibles à notre entendement :

**« Nulle âme ne sait ce qu'on a réservé comme réjouissances, pour eux, en récompense de leurs œuvres. » (Coran 32:17)**

## **Rien ne se compare, même de loin, au Paradis**

Les plaisirs et délices du Paradis surpassent notre capacité d'imagination et défient toute description. Ils ne sont en rien comparables à ce que nous connaissons dans notre monde; peu importe notre degré futur d'évolution, ce que nous atteindrons comme confort et raffinement ne sera rien en comparaison des plaisirs de l'au-delà. Tel qu'il a déjà été mentionné dans de nombreuses narrations, rien ne se compare, même de loin, au Paradis :

**« Il y a des lumières resplendissantes, des plantes aromatiques, de majestueux palais, des rivières qui coulent en abondance, des fruits prêts à être cueillis, des compagnes superbement belles, de riches habits, dans un lieu éternel où s'épanouit le plaisir, à l'intérieur de belles demeures imposantes construites à la perfection. » (Ibn Maajah, Ibn Hibbaan)**

Les sahabas demandèrent au Prophète (paix et bénédictions de Dieu soient sur lui) de leur décrire les constructions du Paradis et il répondit avec cette merveilleuse description :

**« Des briques en or et en argent, un mortier de musc odorant, des cailloux de perles et de saphirs et un sol de safran. Quiconque y est admis est submergé de joie et ne ressentira plus jamais la tristesse; il y vivra éternellement sans jamais mourir; les vêtements ne s'y useront jamais et la jeunesse y sera perpétuelle » (Ahmad, at-Tirmidhi, ad-Daarimi)**

Dieu dit :

**« Et quand tu regarderas, là-bas, (au Paradis) tu ne verras que la félicité [inimaginable] et un vaste royaume. » (Coran 76:20)**

Ce que Dieu a gardé secret des délices du Paradis est au-delà de notre capacité d'entendement. Le Prophète rapporte que Dieu a dit :

**« J'ai préparé pour Mes serviteurs ce que nul œil n'a jamais vu, nulle oreille n'a jamais entendu et nul entendement humain n'a jamais pu imaginer. » Récitez si vous voulez :**

**“Nulle âme ne sait ce qu'on a réservé comme réjouissances, pour eux, en récompense de leurs œuvres.” (Coran 32:17)**

Dans une autre narration :

**« Peu importe ce que Dieu vous a dit à propos du Paradis, ce qu'Il ne vous a pas dit est plus important encore. » (Sahih Mouslim)**

Dans d'autres articles, nous tenterons de mentionner quelques détails spécifiques du Paradis et les plaisirs et réjouissances qui s'y trouvent et que Dieu et Son dernier Prophète nous ont décrits.

L'adresse web de cet article:

<https://www.islamreligion.com/fr/articles/10/les-plaisirs-du-paradis-partie-2-de-2>

Copyright © 2006 - 2023 IslamReligion.com. Tous droits réservés.